



8 Mars : Journée internationale des Droits de la Femme

FÉMINISTE TANT ♀'IL LE FAUDRA

«FÉMINISTE TANT ♀'IL LE FAUDRA», c'est le thème choisi cette année pour célébrer les droits de la femme à travers le monde.

Symbole des luttes féminines, le 08 mars est la Journée pour encourager et soutenir toutes celles qui se tiennent debout face à des comportements sexistes, inappropriés et inacceptables. Une Journée privilégiée pour célébrer les victoires tout en prenant conscience de la mesure des défis qui restent à relever afin d'améliorer la situation des femmes.

Le 08 mars est l'occasion d'envoyer un message fort sur notre volonté d'avoir une société égalitaire, solidaire, juste et équitable.

En dépit de l'arsenal juridique qui consacre à la femme, dans plusieurs pays les mêmes droits que l'homme, nous constatons, pour le regretter, que le chemin des femmes est jonché de plusieurs barrières machistes.

Au Gabon, des avancées significatives et non négligeables ont été observées, comme la promulgation de la loi n°009/2016 du 05 septembre 2016 fixant les quotas d'accès des femmes et des jeunes aux élections politiques et celui des femmes aux emplois supérieurs de l'Etat. Et théoriquement il ne devait plus avoir de Mouvement féministe dans notre pays si tout était beau dans le meilleur des mondes.

Mais à la pratique, tout peine à être appliqué.

Finalement les instruments juridiques ne suffisent pas pour garantir les droits des femmes. Il faut une véritable prise de conscience, une véritable politique progressiste. C'est pourquoi, notre Mouvement Féministe, **L'appel des Mille et Une**, invite ses membres et toutes les associations qui œuvrent pour la même cause à s'approprier le thème de cette année qui doit susciter en chacune d'entre nous, une plus grande détermination afin de briser le **PLAFOND DE VERRE**.

Ce plafond invisible, auquel se heurtent les femmes pour progresser aussi vite et autant que les hommes, amène à se poser la question si la femme est effectivement l'égale de l'homme ? Sinon, à quand le jour, comme le disait Françoise GIROUD, «où, à un poste important, on désignerait une femme incompétente» ?

Il faut briser ce plafond de verre. Si ce n'est pas aujourd'hui, que ce soit demain, mais au plus vite, et ce au regard des nouvelles formes d'obstacles, de violences faites aux femmes depuis l'avènement des réseaux sociaux. Il s'agit notamment de la cybercriminalité, de la cyber-violences envers les femmes.

Cyber-violences envers les femmes

Si Internet a changé notre quotidien avec toutes les facilités qu'il offre, il n'en demeure pas moins que le revers de la médaille est l'émergence de nouvelles formes de violences notamment à l'endroit des femmes.

Nouvelle arme de destruction massive des cyberabuseurs, la cybercriminalité ou cyber-violences s'entend par toutes infractions criminelles perpétrées à l'aide d'un ordinateur ou d'Internet. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont des armes à double tranchant. Elles peuvent s'avérer très utiles pour promouvoir les droits des femmes et leur donner davantage de pouvoir, mais elles peuvent aussi constituer une me-

nace pour leur intégrité physique et psychique, lorsqu'elles sont utilisées pour commettre des actes de violences, sexistes ou sexuelles. Ces actes de violences dites "technologiques", concernent toutes les femmes, dans toutes les régions du monde.

En outre, la facilité avec laquelle elles permettent de répandre des images diffamatoires, humiliantes et de façon anonyme, fait qu'il est difficile de réprimer les auteurs ou même simplement d'empêcher la diffusion de contenus non souhaités.

Notre pays n'échappe pas à ce phénomène regrettable et pitoyable. Plusieurs de nos concitoyennes ont vu leur vie basculée, parce que des cyberdélinquants ont divulgué des photos ou des vidéos à caractère sexuel prises dans l'intimité d'une relation. Des publications sans l'accord de la personne concernée à des fins de vengeance, souvent suite à une rupture (c'est ce qu'on appelle le "revenge porn", autrement dit la pornographie utilisée à des fins de vengeance).

Tout comme des montages sordides et odieux sont réalisés par des machistes sans vergogne où votre visage est apposé sur des images pornographiques publiées en ligne avec votre numéro de téléphone personnel. Votre seul crime est que vous constituez une menace professionnelle ou politique.

La femme victime de telles violences est impuissante et n'a aucune alternative si ce n'est se prosterner, ruminer, déprimer ou alors se retirer. Si dans les cas de violences ou d'agressions sexuelles physiques, les marques sont bien visibles, dans les cas de cyber-violences les marques sont psychologiques, invisibles, mais bien réelles.

Ce genre de violences, perpétrées par le biais des supports électroniques et technologiques, constituent bien des crimes et mettent en évidence les vides juridiques en ce qui concerne la protection des victimes et leur droit d'obtenir réparation.

Face à la puissance destructive des réseaux sociaux, le Mouvement Féministe « **L'appel des Mille et Une** » demande à ses membres et à l'ensemble des FEMMES GABONAISES de se lever et combattre avec la dernière énergie cette peste qui gangrène leur émancipation.

La réussite de ce combat passe d'abord par la mise en place d'un cadre juridique adapté. Mais pour cela, les femmes doivent être de plus en plus nombreuses à légiférer. A l'approche du renouvellement de la Chambre du Parlement, le Mouvement Féministe « **L'appel des Mille et Une** » encourage les femmes à se présenter afin de faire bouger les lignes.

Nous devons être et demeurer **FÉMINISTES TANT ♀'IL LE FAUDRA**

En ce 8 Mars, Journée internationale des Droits de la Femme, Les «Mille et Une» disent aux femmes gabonaises : Continuons de nous battre



Parce que notre voix compte.